

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2025

Référence
2025-39

Objet de la délibération
Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour l'extension et remise à niveau de la vidéoprotection

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	12

Date de la convocation
26/08/2025

Date d'affichage
26/08/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 04/09/2025

Et

Publication ou notification du :
04/09/2025

L'an 2025 et le 3 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY. MM : Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Agnès TABARY, Mm Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN, Didier LE SAUX à Michel ODDOS.

Absent(s) excusé(s) : Mmes Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT. M Eric BERTHEMY, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Véronique BIGARD

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour l'extension et remise à niveau de la vidéoprotection

Monsieur le Maire expose : Crespières ayant connu depuis quelques années une progression significative des actes de petite ou moyenne délinquance perpétrés contre les biens ou les personnes, suscitant dans la population un sentiment d'insécurité, la commune a mis en place un système de vidéo protection urbaine sur la base du diagnostic de sécurité établi par la gendarmerie, au nombre de 37 caméras actuellement.

Les actes délictueux enregistrés vont de simples incivilités à des faits de plus en plus graves ou violents, comme des vols multiples, des dégradations répétées d'équipements publics ou de biens privés, notamment de véhicules.

Pour lutter efficacement contre cette délinquance de proximité, le maire souhaite étendre le nombre de caméras sur le territoire à des endroits stratégiques et remettre à niveau le système déjà installé.

VU la délibération n° 2020-56 du 05/07/2010 autorisant la vidéoprotection sur la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la réalisation du projet de création, d'extension et/ou de remplacement de 11 caméras, et de remise à niveau du système de vidéo protection urbaine déjà en place, conformément aux préconisations faites par la gendarmerie dans le cadre de son diagnostic de sûreté,

DE SOLLICITER auprès du Conseil Régional le Soutien à l'équipement en vidéoprotection une subvention au taux maximum (30 %), soit 13 899 € HT, pour aider au financement de l'opération dont l'enveloppe prévisionnelle globale est fixée à 46 330 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/09/2025

Le Maire

Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance
Véronique BIGARD